



Contestation d'état de frais et depens

Par **BEBEJJ**, le **14/06/2010** à **11:22**

Bonjour,

En 2008 j avais fait une demande relative à l'exercice de l'autorité parentale de la fixation de résidence et du droit de visite dans le cadre de parents non mariés.

J avais fait une demande sans avocat.

Le pere avait fait une demande d'aide juridictionnelle et avait bénéficié du recours d'un avocat.

aujourd'hui le tribunal me réclame 50% de l'aide juridictionnelle allouée à la partie adverse.

Ai-je un moyen de contester?